



Assemblée Générale de l'UNSS 2 juin 2015

Temps institutionnel important de la vie démocratique de l'UNSS, l'AG est un moment à la fois de bilan et de décisions notamment budgétaires pour l'année suivante.

Rapport Général 2013-2014

Encore une fois, nous pouvons tous être fiers des réussites de l'UNSS : **Plus d'1 million de licenciés dont 39.93% de filles. 1 AS sur 4 envoie au moins 1 équipe aux CF – 16% des licenciés sont jeunes officiels** du niveau district à l'international.

La Directrice Générale de l'enseignement scolaire, Madame Robine, représentait la ministre, présidente de l'UNSS. Sa présence démontre l'importance que le ministère donne au sport scolaire.

Le rapport général a été adopté à l'UNANIMITE

Budget réalisé 2014

Le SNEP-FSU a dénoncé les 266 000€ qui ont dû être prélevés sur les fonds propres de l'UNSS pour assurer le paiement des salaires et indemnités des cadres faute de subvention insuffisante du MEN.

Le budget réalisé 2014 a été adopté par 33 voix POUR et 14 absentions (élus des AS)

Budget UNSS 2015

Le projet de budget 2015 porte la trace des luttes et des revendications que le SNEP-FSU a portées avec constance :

- Le maintien de la subvention de fonctionnement allouée par le MEN à l'UNSS (2, 6M €)
- Le maintien du prix de la licence au taux de 2014
- Le passage au ½ tarif du contrat pour les AS des 352 collèges REP+ et des 109 LP de l'éducation prioritaire
- Des crédits d'animation une nouvelle fois en hausse
- La réintégration au sein de l'EN au 01/09/2014 des 138 cadres DSRA, DSD et DSDA de l'UNSS

Le SNEP-FSU a fait d'autres propositions qui n'ont pas été retenues :

Réversibilité du contrat : passage du contrat normal au contrat accompagné ou retour à l'achat de licences individuelles.

L'abaissement du paramètre de calcul pour TOUS les LP de 18 à 16 (coût pour l'UNSS estimé à 104 000€) aurait largement pu être compensé si le MEN avait augmenté sa subvention. Ce « coût » reste relatif en regard de celui visant à financer les mesures pour les AS de REP+ et des LP de l'éducation prioritaire (coût estimé à 278 000€).

Par conséquent, **le SNEP-FSU s'est abstenu sur ce budget prévisionnel**, comme les élu.es des AS.

Etant à la veille de la validation par le Conseil d'Etat des statuts modifiés de l'UNSS, le SNEP-FSU, toujours offensif, a fait la demande de préserver au profit de l'UNSS une somme d'environ 400 000€ qui résulterait des économies réalisées en matière de charges sociales pour les cadres UNSS qui pourraient réintégrer l'EN dès le 01/09/2015.

Le budget prévisionnel 2015 a été adopté par 26 voix POUR et 20 abstentions (dont SNEP-FSU et les élu.es des AS)

Le SNEP-FSU continue à porter les revendications

- de la réintégration à l'EN des directeurs nationaux adjoints de l'UNSS
- de la re-création des postes de DSD UNSS 31 et 78 et de DSRA UNSS Nice, Poitiers, et de façon très urgente Lyon. Ces créations dépendent désormais des académies, nous invitons les sections académiques du SNEP-FSU à s'inspirer de l'exemple développé dans la rubrique échos des académies de ce bulletin –création d'un poste de DSDA dans le 91 et un poste de DSRA à Versailles.

nathalie.francois@snepfsu.net

Pour compléter ce compte-rendu, retrouvez les interventions du SNEP-FSU lors de cette AG.